

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Propriété Foncière, Assurance

Publié par ALFRED et HENRI LIGNAIS, éditeurs-propriétaires, au No 25 rue Saint-Gabriel, Montréal, Téléphone Bell Main 2547, Boite de Poste 917. Abonnements: Montréal et Banlieue, \$2.00; Canada et Etats-Unis, \$1.50; France et Union Postale, 15 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications simplement comme suit: LE PRIX COURANT, MONTREAL, Can.

VOL. XXVII

VENDREDI, 30 MARS 1900

No 13

LA BANQUE JACQUES-CARTIER

On nous a fait observer que dans notre dernier article nous avons fait une omission en ne déclarant pas que, l'effet voulu et probablement recherché par les directeurs de la banque, en demandant et en obtenant des actionnaires la réduction de 50 p. c. sur le capital, était de diminuer d'autant leur responsabilité en cas de nécessité d'appel de la double garantie.

Il est évident que, dans ce cas, directeurs et actionnaires n'auraient que \$12.50 au lieu de \$25.00 à payer par action, mais ce fait se comprenait de lui-même sans qu'il fut nécessaire d'en faire mention.

Il y a bien des choses que nous pourrions dire et ne disons pas. Nous n'avons pas, dans les études que nous consacrons à la banque Jacques-Cartier, pour but de chercher les intentions qui peuvent animer la direction; nous constatons des faits et nous avons discuté des chiffres, rien de plus. Nous ne voulons pas sortir de la politique que nous avons adoptée dès le début de cette malheureuse affaire.

Nous avons nos lecteurs à satisfaire en les renseignant avec soin et avec exactitude. Ils ne nous demandent pas autre chose et c'est pourquoi nous avons tant insisté auprès de la direction pour qu'elle démente nos assertions au fur et à mesure que nous les avons produites, si elles étaient erronées.

Personne n'eût été plus heureux que nous de pouvoir inspirer confiance aux actionnaires et aux déposants de la banque Jacques Cartier dans sa position présente et future. Mais nous nous demandons sur quoi peut reposer cette confiance puisque la direction se refuse obstinément à dire le mot qui pourrait l'inspirer, ou plutôt et — mieux à donner la preuve qu'elle mérite cette confiance.

Est-ce la réduction du capital ancien à 50 p. c. qui peut avoir un bon effet sur la clientèle de la banque? Au contraire, c'est l'indice qu'une partie au moins de l'ancien capital est absorbée par des pertes.

L'augmentation du capital total par un appel de \$750,000 d'actions nouvelles n'est pas non plus une preuve que la confiance perdue reviendra à la clientèle ancienne qui s'est maintenant pourvue ailleurs. Avant de partir à nouveau, il faudrait liquider le passé et tant que le passé n'aura pas été complètement effacé, il sera pour la banque Jacques Cartier une menace ou pour le moins une cause de faiblesse.

A la dernière assemblée générale il a été voté deux résolutions qui, vues de loin ont l'air de quelque chose et qui, examinées de près, n'ont pas grande valeur.

Les directeurs ne pourront plus emprunter de la banque. Soit. La banque ne fera pas de perte avec les directeurs, mais cela veut-il dire que les avances qui auraient pu